

LITIGES

Les litiges qui surviennent concernant le contenu ou la réalisation du présent contrat, sont de la compétence des tribunaux:

- ☐ du domicile du défendeur ou d'un des défendeurs.
- ☐ du lieu où les obligations sont nées ou dans lequel elles doivent être exécutées.

DISPOSITIONS DIVERSES

- Dans le cas où une ou plusieurs des clauses du présent contrat seraient nulles du fait de leurs contradictions avec des dispositions légales, ceci n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du contrat.
Les parties s'engagent le cas échéant à remplacer les clauses concernées par des clauses adéquates équivalentes qui respectent l'intention des parties en la matière.
- Les annexes éventuelles au présent contrat constituent un tout indissociable de celui-ci et sont signées par les parties.
- Toutes les obligations qui résultent du présent contrat sont solidaires et indivisibles vis-à-vis les parties, leurs héritiers ou ayants droit de quelque chef que ce soit.

